

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2013

Sur convocation du 27 mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 5 avril, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLLOTTE – Mmes Pascale LHOMME – Jacqueline CECCON – Claudine CHAMPION – M-Noëlle MEGEVAND – Christiane MICHEL – Hélène ORBE – MM. Jean BARDET – Christian BOCQUET – Olivier COUET –

Pouvoirs : M. Guy PHILIPPE à M. Bernard SEIGLE

Absents : MM Daniel BALLEYDIER – Alexandre VALZ-BLIN –

Secrétaire de séance : Mme Pascale LHOMME

La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 (DCM N° 13/12)

M. Bernard SEIGLE présente au conseil municipal le budget principal 2013 proposé par la commission des finances.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce budget équilibré :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 265 960,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 1 016 439,47 €.

II. VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2013 (DCM n° 13/13)

Au vu de l'analyse financière de la commune et de la préparation du budget primitif 2013, M. Bernard SEIGLE expose au conseil municipal que le produit fiscal attendu pour 2013 s'élève à 473 827 €. Pour information, la loi des finances 2013 fixe à 1,8 % l'augmentation de la valeur des bases fiscales.

Il propose donc un maintien des taux d'imposition 2012, conformément au tableau ci-après.

| TAXES | BASES PREVISIONNELLES | Taux d'imposition | PRODUIT FISCAL |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 2 004 000 € | 15,03 % | 301 201 € |
| Taxe foncier bâti | 1 156 000 € | 11,83 % | 136 765 € |
| Taxe foncier non bâti | 38 800 € | 56,28 % | 21 837 € |
| Contribution foncière des entreprises | 67 600 € | 20,76 % | 14 034 € |
| | | PRODUIT FISCAL 2013 | 473 827 € |

Sur l'invitation du maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE les taux des impôts 2013, sans augmentation par rapport à l'année 2012.

III. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DCM N° 13/14)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2013 comme suit :

| Associations | Montant proposé | |
|--|-----------------|---------------|
| AAPEI L'Epanou | 60€ | |
| Amicale des anciens | 320 € | |
| Amicale des Pompiers de la CCFU | 190 € | |
| Anciens AFN | 165 € | |
| Association des Parents d'Elèves (APE) | 710 € | |
| Cantine scolaire | 2 550 € | |
| Chemins faisant | 500 € | |
| Club Loisirs | 1 340 € | |
| Comité des Fêtes | 660 € | |
| Comité des éleveurs de la Foire de la Bâthie | 120 € | 1 année sur 2 |
| Ecoles – Activités scolaires | 2 400 € | 15 €/élève |
| FC Mandallaz | 735 € | |
| Foyer socio-éducatif du collège de Sillingy | 256 € | 4 €/collégien |

| | | |
|------------------------------------|---------|------------------|
| Mercredis du ski | 342 € | 9 €/adh. Choisy |
| Mission locale Jeunes | 0 € | Budget CCFU |
| Vélo Club Annemasse | 70 € | DCM du 8/02/2013 |
| Prévention Routière | 100 € | |
| La Banque Alimentaire | 160 € | |
| Lieutenants de Louveterie | 200 € | |
| Délégation DDEN | 100 € | |
| SSIAD – ADMR | 100 € | |
| Association Notre Dame du Sourire | 60 € | 1 enfant |
| Cinébus | 100 € | DCM du 8/02/2013 |
| Provisions pour autres subventions | 1 762 € | |

IV. **TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES** (DCM N° 13/15)

Bernard SEIGLE présente aux conseillers municipaux le bilan des deux dernières années du transport scolaire :

| NOMBRE D'ELEVES | 2011/2012 | | 2012/2013 | |
|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| | Transportés | Subventionnés | Transportés | Subventionnés |
| | Haut : 38 Bas : 19 | Haut : 7 Bas : 7 | Haut : 37 Bas : 14 | Haut : 9 Bas : 6 |
| TOTAL FACTURES | 67 655.15 € | | 70 878.76 € | |
| SUBVENTION CG | 19 287.74 € | | 35 312.86 € | |
| PARTICIPATION PARENTS | 4 434.00 € | | 4 044.00 € | |
| TOTAL | - 43 933.41 € | | - 31 521.90 € | |

Participation des parents

Tarifs 2011/2012 :

- 1 enfant : 87 €
- 2 enfants : 144 €
- 3 enfants : 186 €

Participation des parents

Tarifs 2012/2013 :

- 1 enfant : 89 €
- 2 enfants : 147 €
- 3 enfants : 190 €

Calcul de la subvention :

- Coût du transport annuel / nombre d'élèves transportés x
- de 0 à 8 élèves subventionnés x 8 (petit véhicule)
- de 9 à 19 élèves subventionnés x 19 (mini-bus)
- à partir de 20 élèves subventionnés x 21 (bus)

Bernard SEIGLE propose de fixer les tarifs **2013/2014** comme suit,

- **1 enfant : 130 €**
- **2 enfants : 215 €**
- **3 enfants : 276 €**

afin de diminuer le coût à la charge de la commune et inciter les parents à ne prendre une carte de transport que si elle est réellement utilisée. En effet, on peut constater que les cars circulent avec peu d'enfants transportés, alors qu'un nombre important de véhicules sont à l'école à l'heure de la rentrée et à la sortie des classes.

Hélène ORBE pose la question : « Faut-il pénaliser les parents d'enfants qui eux prennent régulièrement le car ? Est-ce que le gain qui va découler de l'augmentation justifie un tel effort financier de la part des parents. Olivier COUET demande « Comment faire pour éviter la carte « confort » ? Peut-être prévoir avant de vendre les cartes de transport une réunion de sensibilisation des parents. Bernard SEIGLE précise que la commune fait également un effort financier pour maintenir ce service pour les élèves de l'école primaire. Jacqueline CECCON suggère de revenir à des solutions plus « développement durable », en mettant en place des systèmes de covoiturage, pédibus, ...

Claudine CHAMPION propose, si le coût est trop élevé pour les familles, et pour sensibiliser sur la somme que représente le transport des enfants par mois, d'accepter le paiement en 10 fois.

Cette question du coût du transport scolaire étant récurrente, Bernard SEIGLE propose qu'une commission se réunisse pour mener une étude plus approfondie du système, et aboutir à des solutions satisfaisantes pour les utilisateurs et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour, 1 abstention (J. CECCON) et 1 voix contre (H. ORBE),

- fixe les tarifs 2013/2014 du transport scolaire comme suit

- **1 enfant : 130 €**
- **2 enfants : 215 €**
- **3 enfants : 276 €**

- décide de proposer le paiement des sommes dues par mensualité (en dix fois),

- de sensibiliser les parents afin que les enfants titulaires d'une carte de transport empruntent réellement le service.

V. TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2013/2014 (DCM N° 13/16)

Pascale LHOMME présente le bilan de la garderie périscolaire pour l'année 2012.

Dépenses (charges personnel, alimentation, activités, ...)..... 17 467 €

Recettes (participation des parents + CAF)..... 17 575 €

..... **Soit un bénéfice de 108 €**

Nombre d'enfants inscrits : 66

Nombre d'heures : 4185

Temps moyen de présence par an : 63 h

Suite à ce bilan, Pascale LHOMME propose le maintien des tarifs 2012/2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la garderie périscolaire :

Adhésion

| | |
|-------------|------|
| 1 enfant = | 10 € |
| 2 enfants = | 18 € |
| 3 enfants = | 24 € |

Prix des cartes :

Validité 5 heures (10 cases) :

| QF | TARIF 2012/2013 | TARIF HORAIRE |
|------------------|-----------------|---------------|
| De 0 à 800 | 14.35 € | 2.87 € |
| De 801 à 1 200 € | 15.40 € | 3.08 € |
| Plus de 1 200 € | 16.40 € | 3.28 € |

Validité 10 heures (20 cases) :

| QF | TARIF 2012/2013 | TARIF HORAIRE |
|------------------|-----------------|---------------|
| De 0 à 800 | 26.65 € | 2.67 € |
| De 801 à 1 200 € | 28.70 € | 2.87 € |
| Plus de 1 200 € | 30.75 € | 3.08 € |

Validité 20 heures (40 cases) :

| QF | TARIF 2012/2013 | TARIF HORAIRE |
|------------------|-----------------|---------------|
| De 0 à 800 | 53.30 € | 2.67 € |
| De 801 à 1 200 € | 57.40 € | 2.87 € |
| Plus de 1 200 € | 61.50 € | 3.08 € |

Remise de fidélité

1 carte de 20 heures achetée par élève pour une période de 16 jours d'école = 1 case offerte sur l'achat de la carte suivante

VI. TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « LES CHOISYLOUPS » 2013/2014 (DCM N° 13/17)

Pascale LHOMME présente le bilan du centre de loisirs pour l'année 2012. Elle rappelle que le centre de loisirs accueille les enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires (sauf Noël) et le mercredi.

Dépenses (charges personnel, alimentation, activités, transports...) 15 825 €

Recettes (participation des parents + CAF)..... 13 244 €

..... **Soit un déficit de 2 581 €**

Participation CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 627 €

A LA CHARGE DE LA COMMUNE..... 1 954 €

Pascale LHOMME propose le maintien des tarifs 2012/2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs du centre de loisirs « Les Choisyloups » :

Adhésion

15 € par famille pour l'année scolaire

| | | |
|------------------------------|-------------------|----------|
| - Journée avec repas : | QF de 0 à 800 | 20,00 € |
| | QF de 801 à 1 200 | 23,00 € |
| | QF plus de 1 200 | 26,00 € |
| - Journée sans repas : | QF de 0 à 800 | 15,00 € |
| | QF de 801 à 1 200 | 18,00 € |
| | QF plus de 1 200 | 21,00 € |
| - Semaine avec repas : | QF de 0 à 800 | 95,00 € |
| | QF de 801 à 1 200 | 110,00 € |
| | QF plus de 1 200 | 120,00 € |
| - Semaine sans repas : | QF de 0 à 800 | 70,00 € |
| | QF de 801 à 1 200 | 85,00 € |
| | QF plus de 1 200 | 95,00 € |

VII. REGULARISATION DE CESSIONS DE TERRAIN A VERY (DCM N° 13/18)

Sur proposition du maire et après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la régularisation des cessions de terrain prévues lors du permis de construire :
 - * de la part de Mme Béatrice GODDET, de la parcelle cadastrée A 2296, d'une contenance de 49 m² estimée par France Domaine à 1 € symbolique,
 - * de la part de M. Mme Cyril BACHY, de la parcelle cadastrée A 2295, d'une contenance de 18 m² estimée par France Domaine à 1 € symbolique,
- DECIDE que les frais de notaire seront pris en charge par la commune,
- AUTORISE le maire à signer les actes.

VIII. REMISE DE PENALITES POUR RETARD DANS LE PAIEMENT DE LA TLE A UN ADMINISTRE (DCM N° 13/19)

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par M. le Trésorier de Rumilly, d'une remise de pénalités de retard, concernant la taxe locale d'équipement d'un administré M. BOTTO Grégory à CHOISY (suite à une erreur d'adresse de facturation).

En application du décret n° 96-628 du 15 juillet 1996, et après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide d'accorder la remise de pénalités demandée, soit 254 €.**

IX. DIVERS**Journée de l'environnement le SAMEDI 20 AVRIL**

Toute la population est invitée à participer à cette journée dès 8 h à la mairie. Programme prévu : Aménagement du Jardin Communal.

Route de Rosière (Allonzier la Caille)

Bernard SEIGLE informe le conseil municipal de la décision du conseil municipal d'Allonzier-la-Caille de passer en sens unique la route de Rosière (après organisation du transport scolaire et ramassage des ordures ménagères). Cette décision fait suite à un courrier de l'Association Renard Argenté demandant à la commune d'assurer l'entretien de cette voie. Ce passage en sens unique sera effectif dès que la Communauté de Communes Fier et Usses aura modifié l'organisation des 2 services cités ci-dessus. Bernard SEIGLE a pris contact avec la CCFU et pense qu'il faut étudier d'autres alternatives.

Résultats de l'agence postale

La Poste a communiqué les résultats de l'Agence Postale Communale : le chiffre de ventes a augmenté de 3,14 % pour le courrier, et de 12,88 % pour les colis. Ceci indique une bonne fréquentation de l'agence postale, tant pour le dépôt et que pour le retrait du courrier ou colis, des opérations bancaires, ...

Remerciements

Le Vélo Club d'Annemasse remercie la commune pour la subvention versée à l'occasion de la course cycliste Annemasse-Bellegarde et retour du 24 mars 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.